

Agen, le 18 DEC. 2013



Monsieur,

PIERRE CAMANI

Par courrier du 28 novembre dernier, vous appelez mon attention sur le projet de loi finances 2014 et plus particulièrement sur l'exonération fiscale de la participation de l'employeur aux contrats collectifs de complémentaire santé. Je vous en remercie.

SENATEUR DE
LOT-ET-GARONNE

J'ai lu votre argumentation avec intérêt et je tiens à vous apporter les éléments de réponse suivants.

PRESIDENT DU CONSEIL
GENERAL

Le Gouvernement a annoncé que, d'ici 2017, toute la population pourra bénéficier d'une complémentaire santé.

Deux pas importants ont été faits dans cette direction depuis un an. D'une part, les plafonds de la CMUc et de l'aide à la complémentaire santé ont été revalorisés. Ce sont ainsi plus de 700 000 personnes qui vont bénéficier de l'élargissement de ces dispositifs. Parallèlement, l'accord national interprofessionnel du 11 janvier 2013, transcrit dans la loi dite de sécurisation de l'emploi du 14 juin 2013, prévoit la généralisation de la couverture complémentaire collective santé à tous les salariés au 1^{er} janvier 2016.

Enfin, le projet de loi de finances pour 2014 réoriente les aides publiques à l'acquisition d'une complémentaire santé vers les plus modestes.

En effet, de fait, l'exonération fiscale de la participation de l'employeur aux contrats collectifs bénéficie plus aux ménages les plus aisés du fait de la progressivité de l'impôt sur le revenu.

La suppression de cette exonération permettra de financer le relèvement des plafonds de la CMUc et la revalorisation de l'aide à la complémentaire santé évoqués précédemment.

Cette mesure s'inscrit pleinement dans les recommandations du Haut conseil pour l'avenir de l'assurance maladie (du 18 juillet 2013) et participera au financement de l'assurance maladie dont nous souhaitons garantir la pérennité.

.../...



A moyen terme, le Parlement étudiera la refonte globale des aides directes et indirectes accordées au financement de la complémentaire santé ainsi qu'une modification de la fiscalité appliquée au contrat d'assurance santé.

Mon équipe parlementaire et moi même restons à votre écoute et à votre disposition.

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Cordialement

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Camani".

Pierre CAMANI

Monsieur Gilles MANENT
Gérant de DISPOFI
Les Portes d'Espagne – Bt A2
99 route d'Espagne
31100 TOULOUSE